

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE VALLÉE DE L'INDRE

Une enquête publique est ouverte du lundi 18 décembre 2023 à 8 h 30 au vendredi 19 janvier 2024 à 17 h sur la commune de Sorigny relativement à la demande d'autorisation environnementale présentée par la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE VALLÉE DE L'INDRE (CCTVI) en vue de l'installation d'une station de distribution d'hydrogène gazeux associée à un compresseur à hydrure métallique (projet H2 COSMHYC DEMO) sur la Z.A.C. Isoparc à Sorigny.

Les informations relatives à l'enquête publique et les observations et propositions émises par le public par voie électronique sont mises en ligne sur le site internet de CCTVI : www.tourainevalleedelindre.fr

Le dossier est déposé en mairie de Sorigny où il est également consultable sur un poste informatique. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux horaires habituels, excepté toute fermeture exceptionnelle, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Un registre est ouvert en mairie de Sorigny pour que le public y présente ses observations et propositions qui peuvent également être formulées par courrier au commissaire enquêteur adressé en mairie de Sorigny, ou sur l'adresse électronique enquete.publique@tourainevalleedelindre.fr en précisant « enquête CCTVI hydrogène ».

La commissaire enquêtrice désignée par le tribunal administratif d'Orléans est Mme Nicole TAVARES, trésorière principale de la fonction publique en retraite. M. Pierre TONNELLE a été désigné comme suppléant.

Mme TAVARES se tiendra à la disposition du public en mairie de Sorigny le lundi 18 décembre 2023 de 9h à 12h, le mercredi 27 décembre 2023 de 14h à 17h, le jeudi 4 janvier 2024 de 14h à 17h, le mercredi 10 janvier 2024 de 14h à 17h et le vendredi 19 janvier 2024 de 14 h à 17 h.

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire délivrera un arrêté d'autorisation ou le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la CCTVI

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Sorigny et sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique est Mme Aurélie MICHEL, chargée de mission transition écologique et hydrogène (tél. : 02 47 34 29 00 - courriel : aurelie.michel@tourainevalleedelindre.fr).

Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.